

Conseillers en exercice : 11. Présents : 9. Votants : 10

PRESIDENCE : Michel LECLERC, Maire

PRESENTS : Michel LECLERC, Chantal DUCOURET, Gisèle LOZIER, Philippe GOHEL, Christine ROBINE, Marie-Christine MORIN, Cyril LEMOIGNE et Jean-Pierre WICART

ABSENTS : Jean-Guillaume de TOCQUEVILLE a donné procuration à Michel LECLERC
Julien BERTOT (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Denis ONFROY

REPAS DES AINES

Le conseil choisi le menu du repas des aînés, qui aura lieu dans la salle polyvalente, le dimanche 3 novembre.

Petits fours salés – crevettes – filet de St Pierre – suprême de filet de bœuf Rossini sauce porto – fromage – salade – petits fours sucrés.

REMBOURSEMENT D'ACHATS A CHANTAL DUCOURET

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Mme Chantal DUCOURET a acheté du matériel pour la pose du nouvel évier, dans la cuisine de la salle polyvalente mais, la commune n'ayant pas de compte ouvert chez M Bricolage et Brico Dépôt, Mme Ducouret a payé le matériel, pour la somme de :

BRICO DEPOT : 112,74 €

M. BRICOLAGE : 9,04 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de rembourser la somme de 121,78€ à Mme Chantal DUCOURET.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, par délibération en date du 09 juillet 2013, le conseil communautaire propose aux communes membres, que les compétences de la communauté de communes soient étendues aux compétences suivantes :

4-2 COMPETENCES OPTIONNELLES

4-2-1 En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la communauté de communes est compétente dans les domaines suivants :

- Aménagement et entretien des cours d'eau faisant l'objet d'un contrat de gestion à l'échelle d'un bassin versant et dont l'intervention est reconnue d'intérêt général.
- Lutte contre les rongeurs aquatiques
- Assainissement : Pilotage, coordination et relais financier des travaux d'assainissement réalisés par les particuliers

Le Maire précise que cette compétence coûtera environ 30 000 €, subventions déduites et, l'emploi d'un technicien de rivière. Il ajoute que l'entretien des cours d'eau est à la charge des riverains et qu'entre les deux rangées de fils qui seront installées le long des rivières pour canaliser les animaux, l'espace sera abandonné aux ronces, aux chardons et aux animaux nuisibles.

Denis Onfroy souligne qu'une directive communautaire impose une norme pour la qualité de l'eau des rivières et, que l'Agence de l'Eau a mis la demande de subvention de l'Association de Drainage pour les laveries de poireaux, en attente de l'adhésion de la Communauté de Communes au contrat global de l'eau. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (7 voix CONTRE et 3 voix POUR : Marie-Christine Morin, Denis Onfroy et Jean-Pierre Wicart), **REFUSE** de modifier l'article 4-2-1 des statuts de la communauté de communes du canton de Saint Pierre Eglise.

RAPPORT 2012 DU SYNDICAT D'AEP DU VAL DE SAIRE

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable par la collectivité gestionnaire du service de l'eau potable.

Ce rapport a été présenté à l'assemblée délibérante du Syndicat d'eau du Val de Saire et doit également être présenté aux conseils municipaux des communes adhérentes, dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport.

Celui-ci sera mis à la disposition du public, aux heures d'ouverture de la mairie.

Le syndicat dessert 5944 abonnés pour environ 8431 habitants, dont 139 abonnés de Varouville.

450 860 m³ d'eau ont été vendus, pour 683 201 m³ produits par les 6 captages et 2 forages. Le rendement du réseau est de 67,2% ; il était de 76,4% en 2011, 71,8% en 2010, 63,8% en 2009 et 62% en 2008.

L'indice linéaire de consommation est de 65,9%, il était de 66% en 2011 et 2010, pour les 282km de réseau du syndicat.

Maintenant, le taux de la redevance pollution est identique pour tous les abonnés, 0,2400€/m³.

Le prix de l'eau Hors Taxes au 1^{er} janvier 2013 a augmenté de 5%, il est de : part fixe 42,12€ ; part proportionnelle le m³ : 0 à 100m³ = 1,36€, de 101 à 500m³ = 0,97€, de 501 à 1000m³ = 0,48€.

Le prix HT pour une consommation de 120m³ a évolué de 138,92€ en 2003 à 197,52€ en 2013.

Les 38 analyses bactériologiques et 39 physico-chimiques sont conformes à la réglementation.

Tous les périmètres de protection des captages ont été mis en place. 860ml de canalisations ont été renouvelés à Angoville en Saire en 2012, pour la somme de 120 000 €. Le programme pluriannuel de renouvellement, estimé à 655 000 €, se poursuivra à Canteloup, Gouberville, Anneville en Saire, Théville et Brillevast.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire présente les 2 devis qui lui sont parvenus, pour des travaux de voirie ; l'entreprise Rosalie n'a pas présenté d'offre.

	SARL COLAS LASNON	SARL BOUCE
Rue de Gofontaine 2 ^{ème} partie	25 140,40	19 949,28
Lande d'Ingleville	22 090,84	17 641,00
Rue de la Forge, partie Haute	6 962,10	6 067,91

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de confier les travaux à l'entreprise Jean-Michel BOUCE à La Pernelle, pour la somme de 43 658,19 €
- modifie le budget 2013 comme suit : Article 2315/51 : + 5 000 € article 2313/62 : - 5 000 €

AFFAIRES DIVERSES

- Le Maire informe le conseil que les locataires de l'ancienne poste n'ont toujours pas remplacé le carreau de la porte d'entrée qu'ils ont cassé.

- l'expert mandaté par l'assureur de la commune Groupama est venu constaté les dommages causés par la foudre, à l'armoire électrique de l'église. Le paratonnerre installé par l'entreprise Biard-Roy en 2012 n'a pas « disjoncté »

- Jean-Pierre Wicart demande le déplacement du panneau d'entrée de l'agglomération de Tocqueville jusqu'à la gare, pour que la vitesse des véhicules soit limitée à 50km/heure. La rue de la Gare étant une route départementale, l'Agence Routière Départementale à Valognes sera contactée.

- Gisèle Lozier demande la réfection du marquage du passage piéton, devant la place Alexis de Tocqueville.

- Le dossier de la Communauté de Communes, pour l'assainissement collectif à Gatteville-Phare, est toujours en attente du dépôt de la demande de dérogation pour la station d'épuration de Montfarville ; ce qui influence le PLU de Tocqueville.